

Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe

Comité de pilotage du 12 décembre 2023

Animateurs

Christelle BELLANGER (OFB – DR Nouvelle-Aquitaine)
Yoann BRESSAN (OFB – DRAS)
Maylis FAYET (OFB – DR Nouvelle-Aquitaine)
Aurore PERRAULT (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Thomas RUYS (GRIFS)
Maëlle TEYSSEIRE (OFB – DRAS)

Participants

Géraldine AUDIE-LIEBERT (CEREMA Sud-Ouest)
Xavier BARON (PNR Marais Poitevin)
Romain BEAUBERT (LPO)
Nicolas BERNADICOU (CD 32)
Marie-Noëlle BEVE (DDTM 85)
Sébastien BOUCHET (CD 16)
Sylvain BROGNIEZ (CD 33)
Aurélié BUSSIERE (CD 16)
Annabelle CLUZEAU (MTECT -DGITM-SAM4)
Yann DE BEAULIEU (OFB – DR Nouvelle-Aquitaine)
Christelle DEJEANNE (DDT 65)
Matthieu DORFIAC (Charente Nature)
Fabien EGAL (ADPA 33)
Sophie EYHERABIDE (DDTM 33)
Pascal FOURNIER (GREGE)
Paul GARCIA (UNAPAF)
Sandrine GEROUT (CD 24)
Hélène GINESTE (DREAL Occitanie)
Eric GUINARD (CEREMA)
Estelle ISERE-LAOUE (GREGE)
Mathieu KERMEL (DIRA – MIMO)
Océane LALEU (PNR Landes de Gascogne)
Mickaël MIMAUD (FDC 85)
Olivier PATRIMONIO (MTECT-DEB-ET3)
Mathilde PICARD (Zoodyssée)
Sébastien RAVON (Zoodyssée)
Juan-Felipe REATIGA-PARRISH (Zoodyssée)
Maxime RENARD
Mylène SANNIER (Réserve Zoologique de Calviac)
Benoit SOULAT (Association des piégeurs 64)
Yann SUREAU (CD 24)
Emmanuel SUTTER (DDT 65)
Sylvain WAGNER (CD 24)

Excusés

Thierry GATELIER (CD 64)

Marine LAVAL (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine)

René ROSOUX (Rapporteur du CNPN)

Dominique TESSEYRE (Agence de de l'Eau Adour-Garonne)

Le diaporama présenté en séance est disponible sur la page Vison d'Europe du site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-vison-d-europe-a10771.html>

Le présent compte-rendu ne reprend que les échanges tenus en séance.

1. Introduction

Ce comité de pilotage du 3^e Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Vison d'Europe va permettre de dresser le bilan 2023 de quelques actions phare et les perspectives 2024. Ont été sollicités pour intervenir les Conseils départementaux 16, 33 et 64 pour un bilan des travaux d'aménagements d'ouvrages réalisés via le Plan de Relance, ainsi que le CEREMA et la DGITM pour présenter le SIPAF (Système d'Information des Passages à Faune).

2. Précisions apportées suite à des questions exprimées lors de la présentation du bilan de réalisation des actions du 3^e PNA

Axe 1

Les campagnes de prospection menées en 2023 n'ont pas apporté de nouvelles données récentes de présence de l'espèce. Pour information, une mise à jour des cartes de répartition du Vison d'Europe et du Vison d'Amérique est prévue en 2024.

Axe 2

Les grands principes de choix des futurs secteurs de translocations sont : à proximité des noyaux actifs (c'est-à-dire avec reproduction avérée) de visons d'Europe et loin des secteurs de présence du Vison d'Amérique. La méthode de sélection des sites est en cours d'élaboration avec le Conseil Scientifique du PNA et sera validée par le CNPN. Les premiers relâchés auront lieu au plus tôt en 2025 pour prendre en compte les impératifs administratifs, la recherche de financement, la construction des enclos d'acclimatation et anticiper le suivi des individus.

L'EEP (*European Endangered Programm*) Vison d'Europe veille, lorsqu'il donne ses consignes d'appariement aux élevages, à maintenir la diversité génétique. Il sera consulté sur les animaux qui seront relâchés afin de ne pas appauvrir cette diversité. L'EEP peut également proposer des transferts d'individus de centres d'élevage saturés.

Les animaux relâchés seront préférentiellement les petits de l'année mais il n'est pas exclu de relâcher également d'autres jeunes individus pouvant contribuer à la reproduction en nature.

Selon l'expérience des espagnols, il n'est pas nécessaire de nourrir les animaux destinés à être relâchés avec des proies vivantes dès la naissance. L'utilisation de proies vivantes dans l'enclos d'acclimatation permettra de vérifier la capacité des visons à chasser.

Axe 3

En sud Gironde, les captures de visons d'Amérique et les détections d'individus explorateurs sont stables, ce qui signifie que la surveillance et la lutte menées par les opérateurs de terrain semblent efficaces. Il n'a pas été observé de progression de la population active connue vers le nord.

Dans le Gers, aucun protocole de surveillance ou de lutte n'a été mis en place, car ce département se situe au cœur du noyau de présence du Vison d'Amérique. Or, le PNA a mis en place des actions de surveillance sur les zones non colonisée et des actions de lutte uniquement sur les fronts de colonisation. Si ces fronts reculent, il pourra être utile de mettre en place le protocole dans le Gers à moyen ou long terme. Il est néanmoins rappelé que pour être efficace, la lutte doit être intensive et pérenne dans le temps et concentrée sur un bassin versant.

Il est suggéré que les visons d'Amérique capturés puissent être équipés pour tester le matériel de suivi qui sera utilisé sur les visons d'Europe relâchés. Le CNPN refuse que des études de radiopistage soient effectuées sur des visons d'Amérique, car cela constitue un danger pour le Vison d'Europe. De plus, il existe déjà une bibliographie fournie sur ce sujet à l'échelle européenne. Il est pointé qu'une meilleure connaissance du comportement des derniers visons d'Amérique dans les secteurs de lutte (dispersion notamment) serait utile pour améliorer les méthodes de lutte. En ce qui concerne les suivis de visons d'Europe, le PNA effectue aussi une veille bibliographique. Le GREGE rappelle que les suivis dans le cadre du LIFE VISON ont été faits par radiopistage et non GPS. La fixation externe d'un émetteur via un collier pose parfois des problèmes de lésions. Une fixation avec de la colle, à l'instar de ce qui est fait sur les chauves-souris, serait à tester, mais il est probable que l'émetteur soit rapidement éliminé. Enfin, l'émetteur interne suppose une chirurgie lourde mais n'entraîne à priori pas de modification de comportement ou de soucis post-opératoires.

La question des radeaux du LIFE VISON est soulevée : faut-il les laisser en place ou les retirer ? Leur devenir doit être réfléchi, s'ils restent en place, il faut trouver une nouvelle source de financement pour les suivre. Dans tous les cas, il est clair que la surveillance/lutte doit perdurer sur ces secteurs prioritaires. Le PNA envisage donc de reprendre le financement de cette lutte courant 2024 si des fonds supplémentaires sont trouvés.

Axe 4

Les Conseils départementaux sont interrogés sur la résistance aux crues des ouvrages aménagés. Moyennant un contrôle régulier et un entretien ponctuel mineur (remplacement planche...), il n'y a que peu de dégâts constatés. Par contre, dans tous les départements, l'essentiel des dégradations constatées sont volontaires : les planches utilisées pour faire des palissades de protection sont souvent volées, parfois même celles utilisées pour construire le passage à faune. La solution choisie est de les rendre moins attractives en les perçant ou les griffant, idem pour la visserie.

Les dispositifs de protection ne sont pas systématiquement installés sur les ouvrages équipés car ils peuvent occasionner des accidents (animaux bloqués sur la chaussée), être volés ou générer des difficultés d'entretien. Dans certains secteurs très passants, la protection est cependant indispensable. Il faut alors analyser l'environnement immédiat de l'ouvrage et se baser sur des retours d'expérience pour faire des adaptations au cas par cas.

Certains ouvrages sont plus difficiles à équiper, de par leur forme ou leur nature métallique (buse annelée...), un partage d'expériences et de solutions techniques entre les départements est à rechercher. Certains documents sont d'ores et déjà disponibles, par exemple la plaquette réalisée par le Conseil départemental de Charente :

https://www.lacharente.fr/fileadmin/user_upload/Medias/2-le_departement/competences_du_departement/routes_et_deplacements/Plaquettes/PDF/Plaquette_visons.pdf

Sur la question des pontons flottants, certaines DDT les refusent en évoquant le risque d'embâcle en cas de crue. Un bilan du surcoût lié aux dégradations et la comptabilisation du nombre d'embâcles (pour l'instant 0) serait utile pour objectiver le débat du risque d'embâcle.

Le détail du programme SIPAF est à retrouver sur le site : <https://passagesfaune.fr/>
Tous les contributeurs potentiels sont invités à venir alimenter cette base de données pour la rendre la plus complète possible.

Le COPIL souhaite un bilan global de l'aménagement des ouvrages en zone PNA.

Axe 5

Par de remarque particulière.

3. Autres points évoqués en séance

Avec la fin du LIFE VISON en novembre dernier, la LPO signale qu'elle est candidate pour porter un nouveau programme LIFE qui pourra sécuriser le financement de la translocation. Une réunion sera organisée par la DREAL en janvier avec toutes les parties intéressées afin de choisir un porteur de façon concertée.

Le fonds vert sera reconduit en 2024 avec une enveloppe supérieure à 2023 et pourrait aussi permettre la mise en œuvre de la translocation. Les cahiers d'accompagnement sont annoncés pour la mi-janvier.

L'ordre du jour étant écoulé, la DREAL remercie les participants du COPIL ainsi que l'ensemble des partenaires de terrain. Un prochain COPIL sera organisé à l'issue du CNPN de début 2024 afin de présenter les avancées de la stratégie de translocation.